

RÉSEAU NATIONAL JEUNES DE LA RUE JEUNES EN ERRANCE

Juin 2026

bulletin n° 2-2026

SOMMAIRE

Lire, voir, écouter...	p. 2
La réforme des SIAO	p. 3
L'éloignement des enfants confiés à l'ASE	p. 3
Une nouvelle évaluation du volet « Jeunes en rupture » de CEJ	p. 4
Les finances du réseau pour 2026	p. 5
Les Rencontres nationales 2026	p. 5
Le guide de la médiation Jeunes et Fêtes	p. 6
Des rendez-vous locaux et nationaux	p. 7

Ceméa. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
jeunes-en-errance.cemea.asso.fr
Contact : errance-rue@cemea.asso.fr

LIRE, VOIR, ECOUTER ...

« Mon camion c'est ma maison »

L'expérience d'un mode de vie alternatif et les remaniements identitaires de jeunes saisonniers nomades.

Emilie Auger

[Thèse en sociologie, 2024](#)

« Vivre dans un camion aménagé est un phénomène qui ne cesse de se développer depuis la crise du COVID-19. Les individus, ayant été contraints de rester à leur domicile pendant une période prolongée, ont ressenti le besoin d'un accès illimité à la liberté en passant par le voyage. Ainsi, le phénomène de la « vanlife » a pris de l'ampleur et il n'est plus surprenant d'entendre dire que des individus ont fait le choix de prendre une année sabbatique pour faire un « roadtrip ». Toutefois, les jeunes qui nous intéressent dans cette thèse sont bien loin des voyageurs « instagrammeurs », des « digital nomades » ou des « teletravel ». Ils ont fait le choix de vivre en « véhicule-habitation » pour pouvoir se déplacer au gré des emplois saisonniers agricoles qui s'offrent à eux. En effet, le nomadisme saisonnier agricole n'est pas un phénomène nouveau puisque l'agriculture a toujours eu besoin de son lot de salariés non réguliers. De fait, les salariés agricoles saisonniers constituent historiquement un groupe social défavorisé par la précarité de leurs contrats de travail et leur peu d'accès aux droits sociaux. Malgré les conditions de vie précaires induites par leur mode de vie, les jeunes que nous avons rencontrés ont exprimé avoir choisi de vivre ainsi dans une posture affirmée d'alternative sociétale. Cette posture nous a questionné sur les bénéfices réels et symboliques que ces jeunes pouvaient tirer de leur expérience nomade en acceptant une vie à la marge sans emploi ni habitat stable alors qu'ils sont dans un âge de la vie où ils sont censés trouver leur place dans la société.

Par le biais d'une enquête ethnographique réalisée auprès de 58 saisonniers nomades stationnant dans plusieurs campements et squats sur le territoire du Médoc, cette investigation se centre sur la réalité de la vie quotidienne de ces jeunes et s'appuie également sur 33 entretiens biographiques pour replacer leur réalité de l'ici et maintenant en lien avec leur histoire. Cette thèse se propose de montrer que le mode de vie nomade ne dépend pas uniquement d'une contrainte structurelle relevant de la précarité et liée à la discontinuité de l'emploi et au manque de logements de manière générale et de ceux alloués aux saisonniers agricoles nomades en particulier mais plutôt d'un choix, pour ces jeunes, d'adopter une culture alternative comme support identitaire. »

Patate et les vagabonds

Un chien et du lien

Eva Tuet et Frédérique Stévenin

Vie Sociale et Traitement n°169, 1^{er} trim. 2026

« Quelle place pour l'animal de compagnie dans les établissements sociaux ou médico-sociaux ? Quelle prise en compte de ce lien animal-humain si important dans les accompagnements ? Ce sont les questions que les autrices de ce texte nous invitent à nous poser à travers le récit clinique de l'accompagnement d'Issa ... et de Patate ».

Que se passe-t-il quand un chien fait irruption dans l'équipe d'un accueil de jour ?

Les fondamentaux de « l'aller vers »

[Ce document produit par la DIHAL en collaboration avec la FAS et les Samusociaux](#) est une approche très restrictive de l'aller vers, ici limité aux maraudes sociales allant à la rencontre des personnes SDF.

Les équipes expérimentées n'y trouveront rien de plus que ce qu'elles ont acquis et mis en place en appui sur leur pratique. Mais ce document peut être utile à des équipes qui démarrent, ainsi qu'à des groupes de bénévoles ayant des envies d'action de terrain.

Un regret : il n'y a pas un mot sur les travailleurs-pairs.

Enquête sur les expériences d'habitats de passage des jeunes, injep.fr, de Gabriel URIBELARREA et Julien LÉVY, 20 février 2026

Ce rapport analyse les expériences des « habitats de passage » des jeunes, à partir de deux enquêtes qualitatives, l'une auprès de personnes accompagnées dans le cadre de dispositifs relevant du logement d'abord (conduite à Grenoble et Lyon entre 2019 et 2023), l'autre auprès de travailleurs saisonniers et de jeunes en formation (menée en Ardèche en 2023), qui ont permis d'interroger 51 jeunes. Ces enquêtes et les profils des jeunes interrogés sont présentés dans la partie 1. « Habitats de passage » renvoie ici à des lieux où des personnes dorment pour des durées temporaires, courtes ou longues, déterminées ou indéterminées, et dans lesquels elles n'ont pas vocation à rester lorsqu'elles y arrivent. Le rapport documente la diversité de ces habitats, la variété des durées d'occupation et les « motifs » ou les « cadres » qui en justifient l'occupation....

« On savait qu'on allait devoir partir ». INJEP

Rapport d'étude : Santé (mentale) des jeunes & accompagnement vers l'emploi : une analyse sociologique

Rapport d'étude, Association régionale des missions locales.fr, février 2026

En 2024, les missions locales de la région Occitanie ont confié à l'Observatoire de l'Association régionale des missions locales la conduite d'une enquête sur la place de la santé des jeunes dans leur parcours d'accompagnement vers l'emploi. Une des raisons de cette requête réside dans le fait que depuis la crise de la Covid19 la santé mentale des jeunes s'est dégradée. Si ce rapport présente les actions « santé » mises en œuvre par les missions locales de manière générale, la prégnance du sujet de la santé mentale des jeunes constatées sur le terrain, amène à centrer la majeure partie de ce rapport sur ce sujet en particulier. Ce rapport d'étude de l'Observatoire de l'ARML Occitanie n'est pas un « diagnostic » ou un « état des lieux » exhaustif de tout ce qui est mis en œuvre par les missions locales sur la thématique. Il livre plutôt une analyse sociologique de la prise en compte de la santé des jeunes dans leur parcours d'accompagnement vers l'emploi et de la réception par ces derniers des actions mises en œuvre à ce titre, autrement dit de leurs effets...

[LUSINCHI Adrien. Santé \(mentale\) des jeunes et accompagnement vers l'emploi : une analyse sociologique.](#)

Le dossier de Education permanente, n°246, 2026 : Former les moins qualifiés.

Les constats ambivalents du PIC

Lancé en 2018 et doté d'un budget de 15 milliards d'euros, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) comportait deux objectifs majeurs : renforcer la montée en compétences des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ; transformer l'écosystème de la formation professionnelle dans le but de répondre aux besoins des entreprises. Un aspect structurant du PIC visait à privilégier l'accès des publics peu qualifiés à des formations qualifiantes grâce à des actions préparatoires, parfois déployées localement sans véritable stratégie...

[« Former les moins qualifiés. Les constats ambivalents du PIC » \[Dossier\].](#)

Jeunes et emploi : ce que les chiffres disent... et ce qu'on leur fait dire, LORENDO Alexandre. enfancejeunesseinfos.fr, 20 février 2026

La France ferait moins bien que ses voisins. Chômage des 15-24 ans trop élevé, insertion défailante, marché du travail trop rigide : le procès revient à chaque débat social. Les comparaisons européennes tombent comme des verdicts. Mais que mesurent réellement ces indicateurs ?

Cet article commente la [note](#) de Jacques Freyssinet publiée en février par l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales), dans laquelle le chercheur associé ne conteste pas les

données mais en interroge la lecture.

[Jeunes et emploi : ce que les chiffres disent... et ce qu'on leur fait dire](#)

« **Sacrifier les jeunes pour faire marcher l'économie** ». Article de SAQUÉ Salomé dans **Socialter**, 2026, n° 74, p.70-71

Après des débuts au Monde diplomatique et à France 24, Salomé Saqué est journaliste pour Blast, et autrice de Résister (Payot, 2024) et Sois jeune et tais-toi (2023). Elle tient une chronique pour Socialter. Ici, en lien avec l'article précédent, en réaction aux propositions du Medef de créer un CDI jeunes.

[Sacrifier les jeunes pour faire marcher l'économie](#)

LA REFORME DES SIAO

Lu dans la Lettre de la DIHAL n° 23-2026 :

Sous l'impulsion de la mission SIAO et Veille sociale de la Dihal, en appui des dynamiques territoriales, le déploiement de la réforme des SIAO se poursuit en 2026 avec trois chantiers majeurs :

- La modernisation technologique du 115 par le lancement dès 2026 d'un logiciel national de traitement des appels
- L'expérimentation du passage en gestion en file active des personnes en demande d'hébergement d'urgence auprès du 115, afin qu'elles n'aient pas à rappeler chaque jour le 115 pour être prises en compte
- L'élaboration d'un référentiel des missions et prestations des équipes mobiles de maraudes et des accueils de jour.

Commentaire : l'établissement du référentiel des missions et prestations des équipes mobiles de maraudes et des accueils de jour est à suivre de près.

D'une part pour connaître le champ, la définition de « maraudes » et « accueils de jour ». D'autre part, parce que l'expérience issue du secteur médicosocial portant sur les référentiels et les recommandations de bonnes pratiques montre ces démarches ouvrent grande la porte à la normalisation des pratiques, et qu'il est de plus en plus difficile pour une équipe ou une institution de construire des dynamiques d'action de façon raisonnée et argumentée en dehors de ces références imposées de fait.

Enfin, parce que les évaluations externes des mises en œuvre d'actions sont conduites au filtre de ces références.

L'ELOIGNEMENT DES ENFANTS CONFIES A L'ASE

L'inspection générale des affaires sociales a été missionnée par la ministre le 5 septembre 2025 pour analyser la question de l'éloignement des enfants confiés à l'ASE dans le cadre des « placements hors département » et des séjours de rupture en France et à l'étranger.

La lettre de mission dit « *Dans le cadre de sa compétence de contrôle des services de l'ASE, l'IGAS procédera en 2025 à un contrôle thématique des accueils d'enfants hors du département dont ils relèvent.*

En effet, ces accueils sont porteurs de risques accrus, dans la mesure où les lieux sont généralement éloignés géographiquement des travailleurs sociaux référents de la situation de l'enfant et où ils ne sont pas soumis au contrôle du conseil départemental auquel l'enfant a été confié.

La mission sélectionnera plusieurs départements concernés par ce type d'accueils et en analysera les motifs et les modalités. Elle précisera les risques associés à cette pratique ainsi que les moyens de les réduire.

Si le contrôle a vocation à couvrir l'ensemble des modalités d'accueil, une attention particulière sera apportée aux lieux de vie et aux structures déclarées jeunesse et sports ainsi qu'aux séjours de rupture. Les inspections conduites par certains départements ont en effet révélé de

nombreuses irrégularités et parfois de graves dysfonctionnements de ces structures.

Au-delà des pratiques mises en œuvre par les départements sélectionnés, la mission pourra ainsi formuler, le cas échéant, des recommandations pour améliorer le régime d'autorisation et d'agrément, tout en tenant compte des contraintes différenciées auxquelles font face les départements pour organiser une offre d'accueil adaptée à la diversité des besoins des enfants confiés à l'ASE. »

A partir de cette commande, un des axes de travail de l'IGAS a été de concevoir et diffuser un questionnaire destiné aux sortants d'ASE. Ce questionnaire et le courrier d'accompagnement de l'IGAS ont été envoyés aux correspondants du réseau « Jeunes de la rue-Jeunes en errance ».

La lettre de mission appelle quelques commentaires.

Elle a son origine pour partie dans le scandale de placements non contrôlés par le département du Nord, ayant révélé à la fois des détournements financiers, des pratiques d'exploitation et des sévices envers des mineurs placés, le tout porté par des conventionnements superficiels et non contrôlés.

Elle présuppose que les référents ASE sont en capacité de suivre individuellement tous les enfants placés et de vérifier la qualité de leur prise en charge. Pour qui connaît la réalité des charges de travail de ces référents cela prête à sourire ; c'est peut-être ce qui est appelé dans la lettre « contraintes différenciées » ...

Elle met la focale sur les lieux de vie et les séjours de rupture, une fois de plus globalement mis en question à partir de la défaillance de quelques-uns.

La mention des structures déclarées Jeunesse et Sports vient pour partie du problème déjà évoqué avec le CD du Nord, et peut-être pour partie des accueils D42T2 en centres de vacances de mineurs placés... alors que les directeurs et directrices de ces centres de vacances classiques savent la grande difficulté à joindre les MECS, fermées, et encore plus les référents ASE dont ils n'ont pas les coordonnées et qui peuvent eux-mêmes être en congé.

La lecture du questionnaire appelle d'autres commentaires.

Alors que la lettre de mission ne l'évoque pas, il insiste sur le lien concret avec les familles et la fratrie, dans la logique familialiste habituelle du maintien du lien familial. En cela il entretient la confusion tout aussi habituelle entre le fait de maintenir un lien concret avec les familles (proximité, visites, appels...) et le fait de « travailler » le lien familial avec les mineurs placés compte tenu de ses réalités, ce travail éducatif de fond n'impliquant pas nécessairement un lien concret.

On sourira également à la question « avez-vous pu poursuivre votre scolarité durant votre séjour de rupture » ...

Ceci étant, remplir ce questionnaire avec des jeunes sortis de l'ASE peut être un moyen supplémentaire de travail avec eux par le retour sur l'histoire et l'introspection qu'il nécessite.

UNE NOUVELLE EVALUATION DU VOLET « JEUNES EN RUPTURE » DU CEJ

Certes le CEJ-R est mort, remplacé par l'O2R qui va évidemment être encore plus efficace.

Une évaluation nationale de ce dispositif a été faite par la FAS (voir le bulletin Jeunes de la rue-Jeunes en errance 2-2025). Voici maintenant une seconde évaluation, régionale (PACA), conduite par une structure publique, le CARIF-OREF PACA.

Voici les points de conclusion de cette étude, qui interrogent sur les effets négatifs des Appels à Projets :

Accompagnement sur le temps long et financements sur temps courts : quels effets ?

Un dispositif qui trouve son public mais avec des limites.

- Repérage réussi de jeunes très éloigné·es des dispositifs publics grâce aux partenariats locaux avec les travailleurs sociaux

- Difficultés liées aux critères d'éligibilité (les 5 mois d'absence de contact avec la mission locale) - éviction d'une partie des jeunes

Des associations, des équipes et des projets fragilisés par des financements courts

- Des recrutements liés à la durée du projet qui engendrent turnover et instabilité des équipes
- Des difficultés de recrutement dans des métiers peu attractifs et ici en contrats temporaires (CDD)
- Le temps long nécessaire à la relation de confiance avec les jeunes
- Une mise en confiance progressive / un cadre soutenant (pas de sanctions)

Des effets négatifs sur la continuité de l'accompagnement

- Baisse des subventions, contraintes d'enchaîner les dispositifs pour financer leur activité
- Arrêt anticipé des entrées avant la fin des financements
- Des risques de ruptures d'accompagnement pour les jeunes en grandes difficultés
- Des inégalités entre structures selon leurs ressources propres / santé économique
- Le mode de financement (partiel et au résultat) parfois difficile à anticiper voire incompris

Quelle compatibilité entre instabilité des équipes, discontinuité des financements et accompagnement des jeunes en rupture dans le temps long (parfois plusieurs années) ?
Les AAP sont-ils adaptés ?

[Rapport complet](#)

LES FINANCES DU RESEAU POUR 2026

L'horizon 2026 s'est un peu éclairci. Reprenons les chiffres à la base.

Le fonctionnement global du réseau (appuis aux équipes, veille technique, rencontres locales, bulletins trimestriels, mises en relation...) nécessite 13000 euros en chiffres ronds.

L'organisation des rencontres nationales annuelles nécessite 20000 euros (hôtels, buffet, portage technique, Actes...) si les espaces de travail sont mis à disposition.

Nous avons eu la confirmation d'une aide de 10000 euros par une fondation.

L'appel aux équipes a pour l'instant conduit à des engagements pour un total de 4600 euros.

Il est toujours temps pour d'autres institutions d'y répondre positivement !

Le financement des Rencontres reste donc un problème. Participation des équipes comme en 2025 ? Passage par une forme « Formation » financée par un OPCA ? Et pourquoi pas une aide de l'Etat, rêvons !

Le montage technique et institutionnel qui permettra de réunir 20000 euros est au travail.

LES RENCONTRES NATIONALES 2026

Ce qui suit est à lire avec précaution.

Les Rencontres pourraient avoir lieu à Nantes, accueillies par l'ARIFTS, LE centre de formation régional en appui sur les Ceméa des Pays de la Loire. **Pourraient**, à date du 28 mai rédaction de ce texte.

Ces Rencontres seraient présentées et construites sous forme de stage de formation, pour accéder aux financements de la FPC.

La structure serait l'habituelle : fin novembre-début décembre, en semaine, J1 après-midi et soi, J2 journée, J3 matinée. Deux conférences-débats, un Forum des équipes, et 3 séquences d'ateliers thématiques partagés. Et des à-côtés professionnels culturels.

Leur financement est à l'étude comme nous l'avons précisé dans l'article précédent.

LE « GUIDE DE LA MEDIATION JEUNES ET FETES »

Ce volumineux document produit par la Délégation Interministérielle à la Jeunesse a pour objectif d'aider les services publics à « accompagner, soutenir et encadrer les événements festifs organisés par les jeunes non professionnels ».

Il trouve son origine dans les premières actions d'aide à la médiation construite par des fonctionnaires du ministère de la Jeunesse et des Sports dans les années 1995-2000 autour des technivals. Le réseau Errance en était avec Aides, Médecins du Monde...

La connaissance de ce guide à l'usage des services peut être utile aux professionnels en lien avec des jeunes organisateurs de free partie et de raves car c'est un moyen de savoir comment l'Etat aborde la question et ce qu'il recommande à ses services concernés. De la même façon, sa connaissance peut être utile aux jeunes organisateurs eux-mêmes.

Précisons que la doctrine promue par cet outil pour un accompagnement intelligent ne s'impose pas aux divers services de l'Etat ayant à intervenir sur un événement non déclaré, et que la répression des free parties et des technivals est loin d'être terminée. Ainsi une proposition de loi, adoptée par les députés en avril, et qui suit sa vie au Sénat, prévoit une peine allant jusqu'à six mois de prison et 30 000 euros d'amende pour les organisateurs, et 1 500 euros d'amende (3 000 euros en cas de récidive) pour les participants. Ainsi, également, le traditionnel technival de Pâques a été efficacement réprimé et celui du 1er mai à Bourges a été toléré tout en faisant la une des médias. Un grand nombre de procédures pénales y ont été engagées envers les participants et les supposés organisateurs.

Voir l'entrée globale sur les rassemblements festifs juvéniles avec le lien pour aller vers le guide : <https://www.jeunes.gouv.fr/les-rassemblements-festifs-283>

DES RENDEZ-VOUS LOCAUX ET NATIONAUX

Le 23 juin à Clermont Ferrand. Conférence et table ronde « *L'exploitation sexuelle des mineurs et la représentation des professionnels* ». Organisée par l'association Cécler.
contact@cecler.fr

Le 23 juin à Montélimar. Journée « Enjeux en santé mentale, vulnérabilités psychosociales et migrations » organisée par la coordination santé mentale migrants Drôme-Ardèche.
<https://orspere-samdarra.com/evenement/coordination-sante-mentale-migrants-rhone/>